

PROCES - VERBAL DE DESCRIPTION



29 AVRIL 2021

S.A.S. GUILLOU - TERRIEN - ROUX
HUISSIERS 17 & associés

COMPETENCE REGIONALE

Téléphone : 05.46.87.26.22 - Télécopie : 05.46.83.36.25
e.mail : jean-marc.guillou@huissier-justice.fr

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 16 heures 00

A LA REQUETE DE :

Pour laquelle domicile est élu en le cabinet de **Maître Sylvie FERNANDES**, Avocat membre de la **SCP ROUGIER-VIENNOIS-FERNANDES**, demeurant 46, rue Chaudrier - BP 1007 - à LA ROCHELLE (17087), ainsi qu'en l'étude de l'Huissier de justice soussigné,

En vertu :

1°/ de la grosse dûment exécutoire d'un acte reçu sous la forme authentique par Maître Lanig DAOULAS, Notaire associé à La Rochelle (Charente-Maritime), en date du 13 septembre 2018, contenant prêt consenti par la _____ à la société _____, identifiée, d'un montant principal de QUATRE VINGT TREIZE MILLE CENT EUROS (93 100 €), au taux d'intérêt de 1,50 % l'an, remboursable sur une durée de 12 ans, au moyen de 144 échéances mensuelles, déchu du terme.

Je, Jean-Marc GUILLOU, Huissier de justice au sein de la SAS GUILLOU TERRIEN ROUX Huissiers 17 & Associés, Huissier de Justice à ROCHEFORT (Charente-Maritime), y demeurant 23, avenue Marcel Dassault, BP 60307, soussigné,

ME SUIS TRANSPORTÉ CE JOUR :

Fief Besson

17220 SAINTE SOULLE

OÙ ÉTANT, J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

COMMUNE DE SAINTE-SOULLE (17220)

Un immeuble sis lieudit Fief Besson, bâti sur une parcelle cadastrée section ZK n° 179 pour une contenance de 9 ares 61 centiares.

Tel que cet immeuble s'étend et se comporte avec toutes ses constructions et édifications, dépendances et appartenances, servitudes et mitoyennetés, sans aucune exception ni réserve.

<<>>

La commune de Sainte-Soulle est composée de plusieurs petits hameaux, elle compte un peu moins de 5000 habitants. C'est une commune dynamique bien équipée en terme de commerces, mais également sur le plan

sanitaire avec plusieurs cabinets médicaux, de nombreuses professions paramédicales, ainsi qu'une pharmacie. Elle dispose d'une école maternelle et de plusieurs écoles primaires.

<<>>

Il s'agit d'un vaste bâtiment situé sur la zone artisanale de SAINTE SOULLE dénommée le Radar.

Il est situé en bordure de route.

Le bâtiment est en cours de construction, il est élevé sur une hauteur d'une vingtaine de parpaings, il ne comporte, ni charpente, ni toiture, ni ouverture.

Seule la semelle du bâtiment est réalisée, les murs sont en cours d'élévation et les réseaux sont passés, les attentes étant en places.

La première partie du bâtiment, la plus importante, mesure environ 22 mètres de longueur sur environ 10 mètres de largeur.

Dans ce bâtiment sur une surface de 6 mètres sur 10 mètres environ, un plancher ourdis a été réalisé. Une trémie d'escalier est ouverte sur un côté.

La seconde partie du bâtiment mesure environ 10 mètres sur 12 mètres, elle est dans le même état d'avancement que la première partie du bâtiment que nous venons de voir, les attentes sont également sorties.

Je constate la présence sur le chantier d'environ 18 palettes de parpaings.

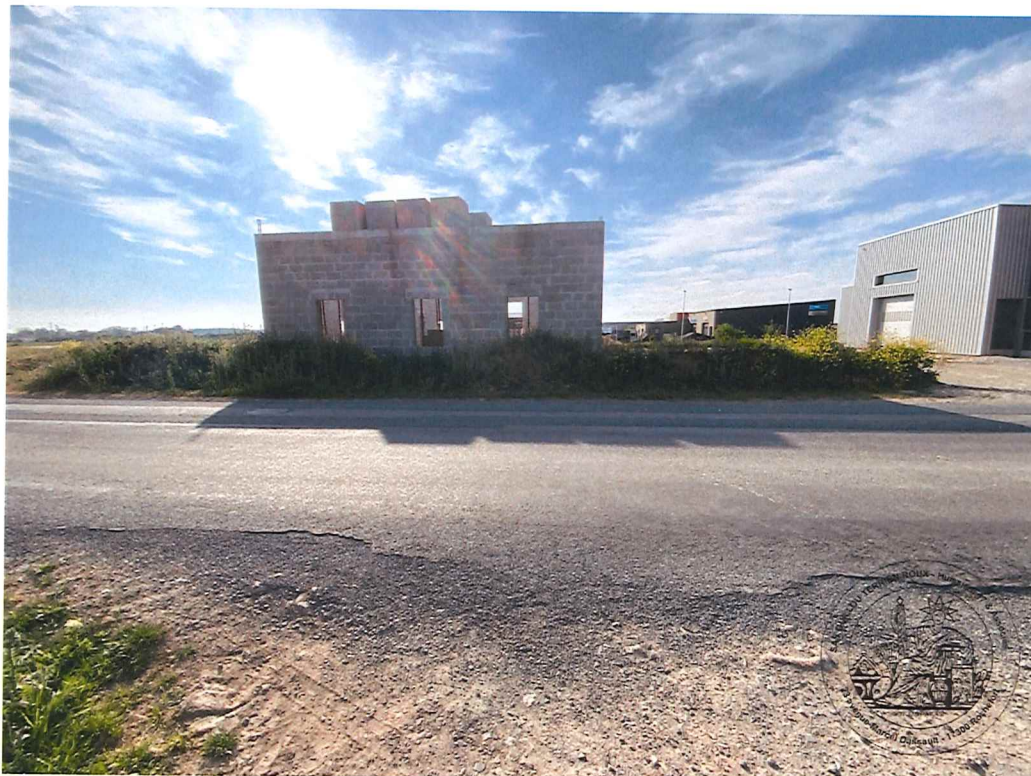


1. Image fournie à titre d'illustration (Source Cadastre)

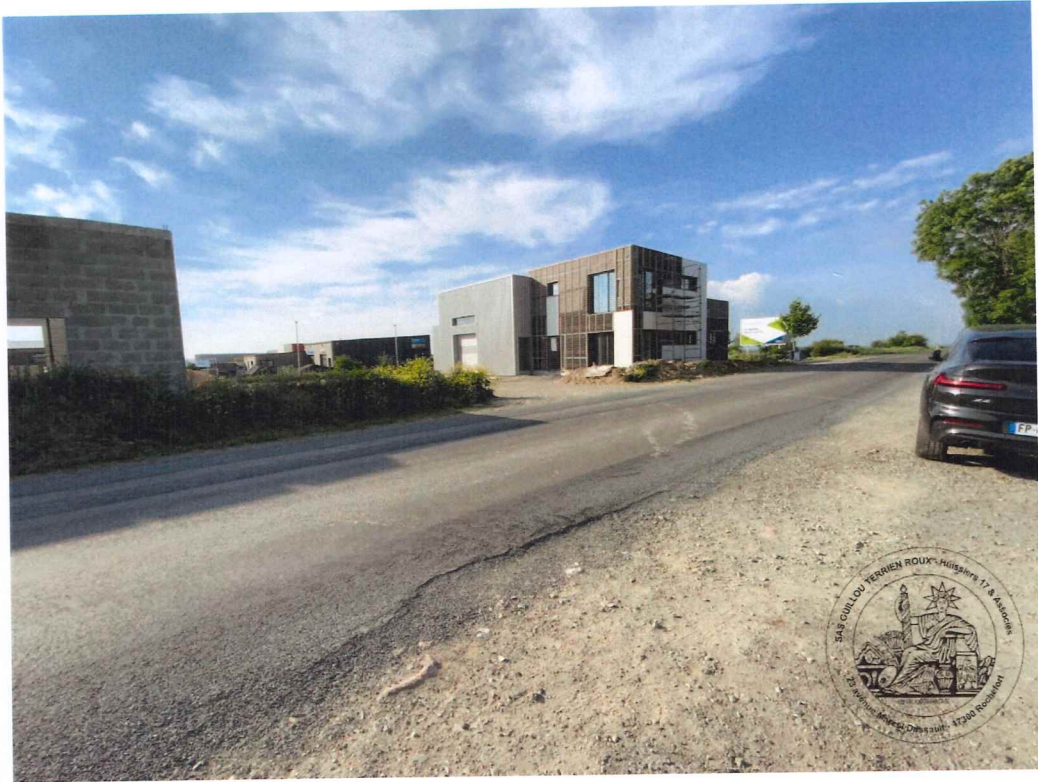


Données cartographiques : © IGN, Planet Observer, CRAIG, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, RGD 73-74, CRIGE-PACA, FEDER, Mégalis Bretagne, Collectivité Te > +

2. ZON AVANT CONSTRUCTION



3.



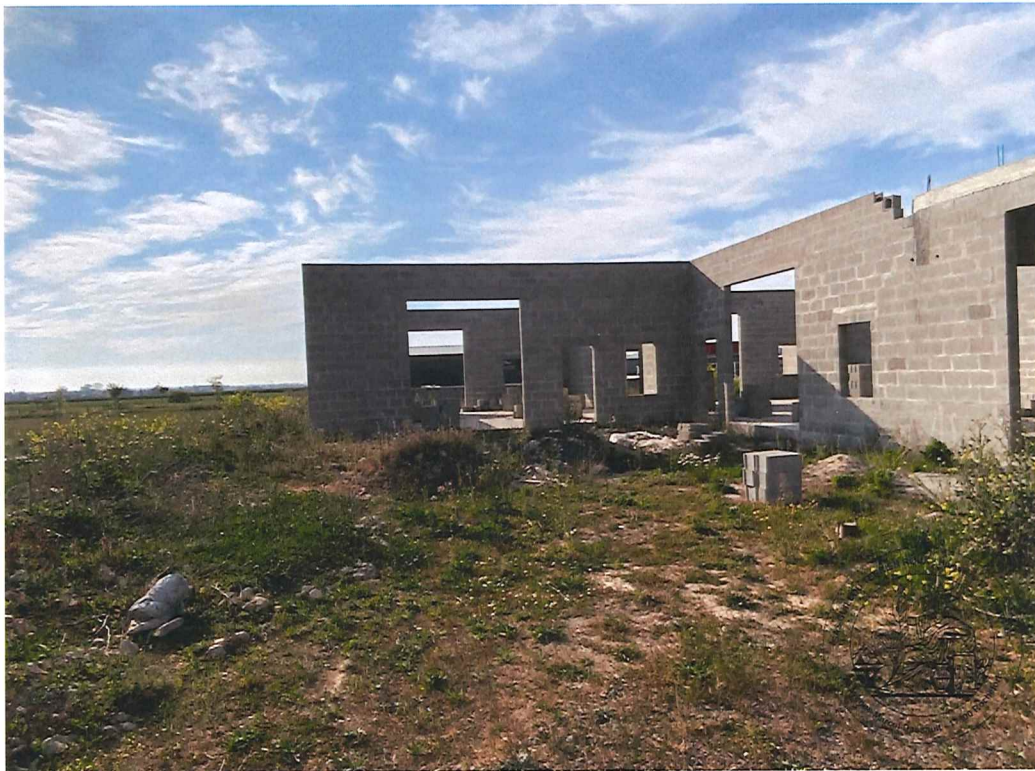
4.



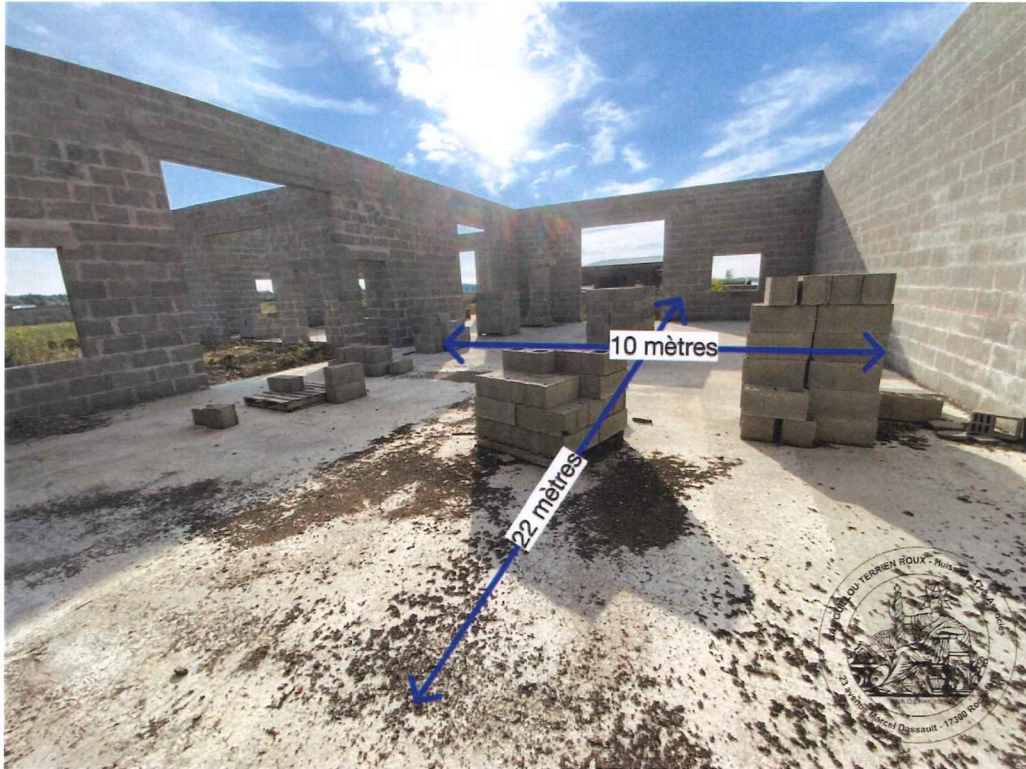
5.



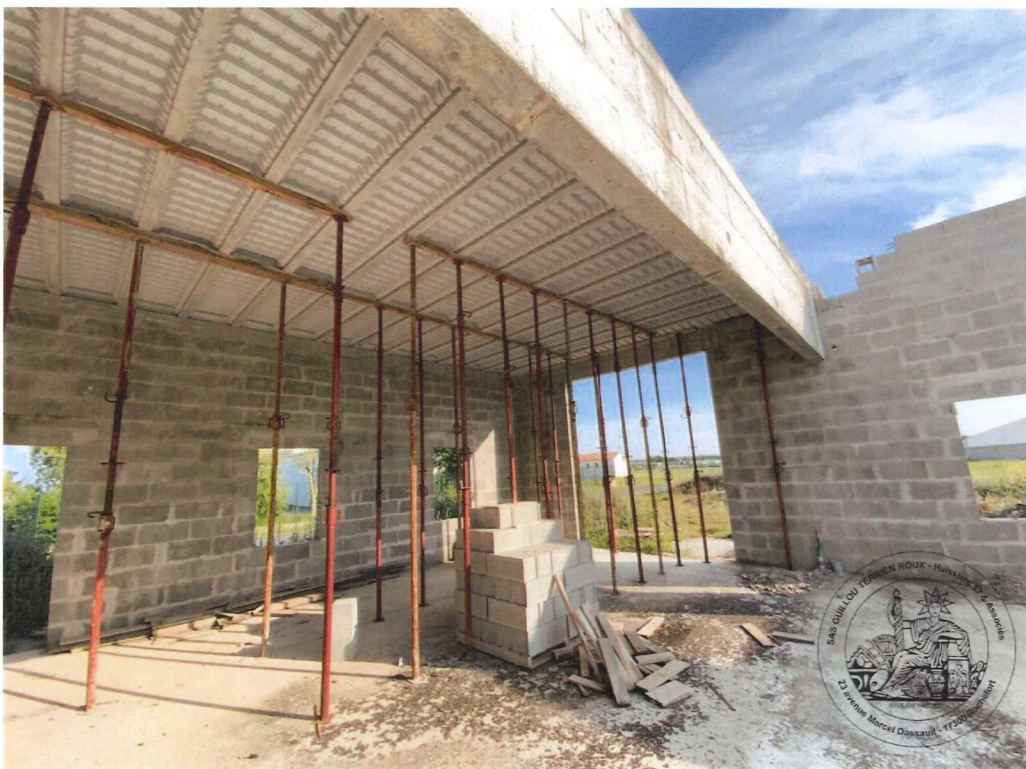
6.



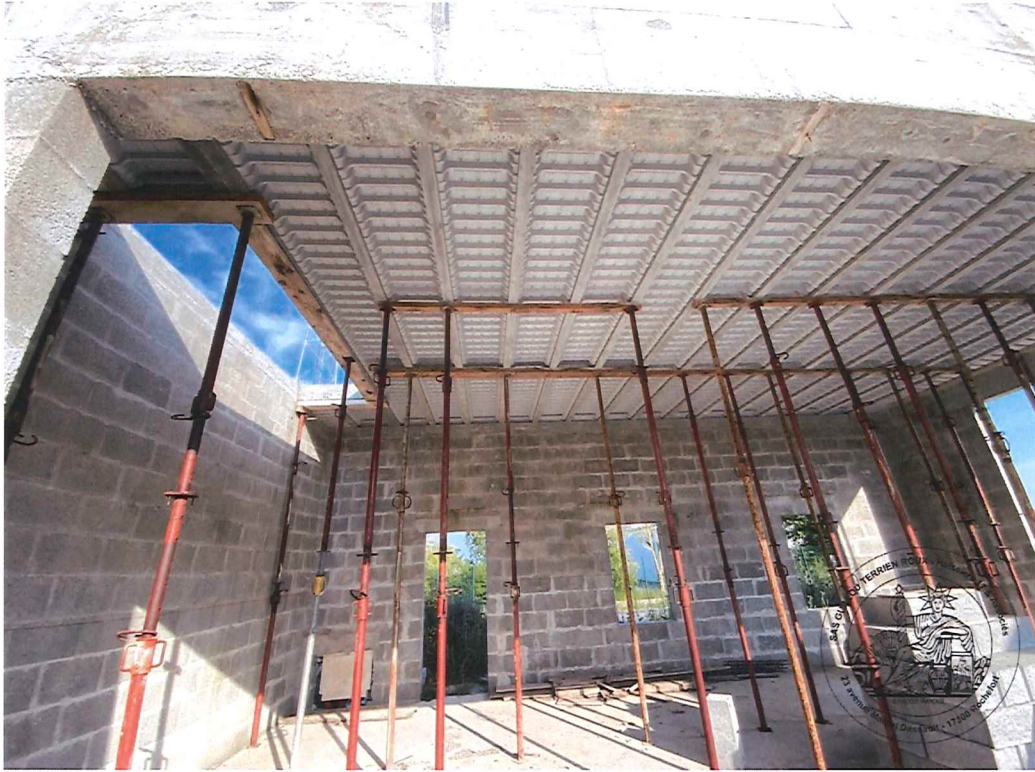
7.



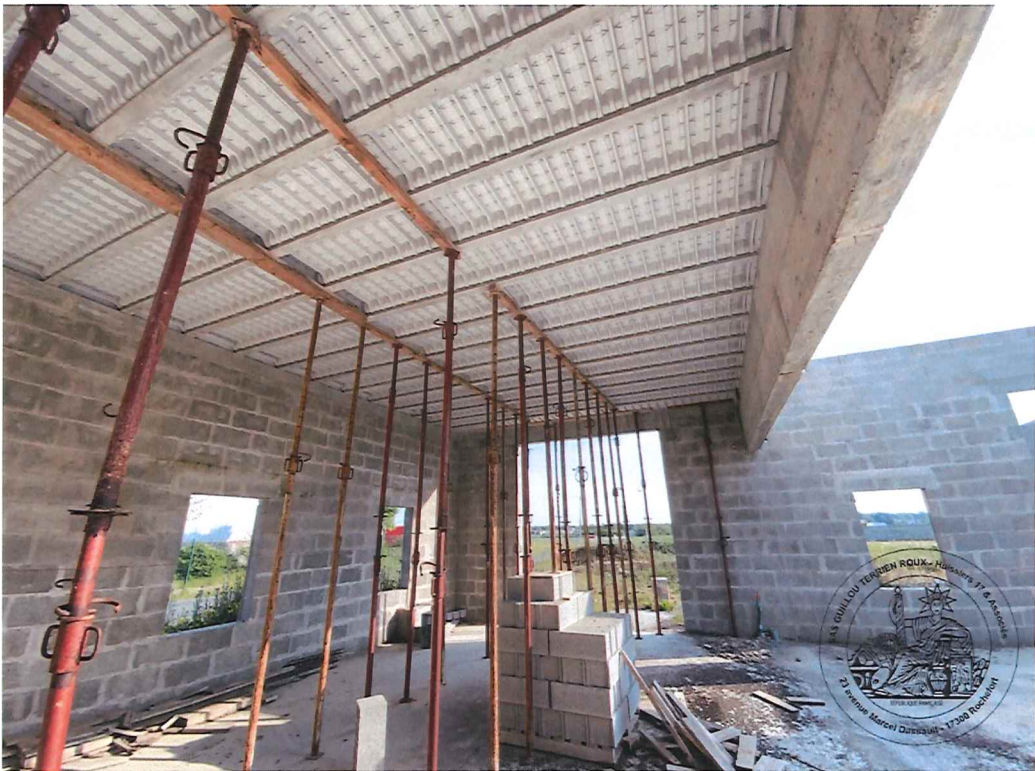
8. PARTIE LA PLUS VASTE DU BÂTIMENT 22 m X 10 m soit 220 m²



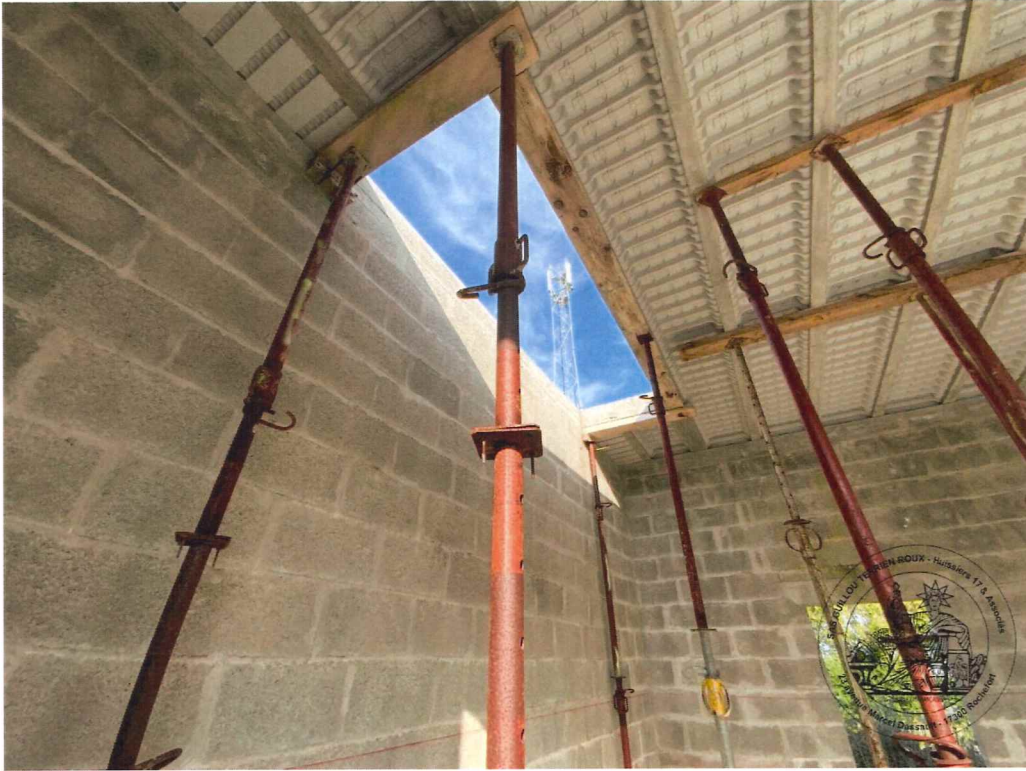
9. PLANCHER OURDIS SUR 60 m² (6 m X 10 m)



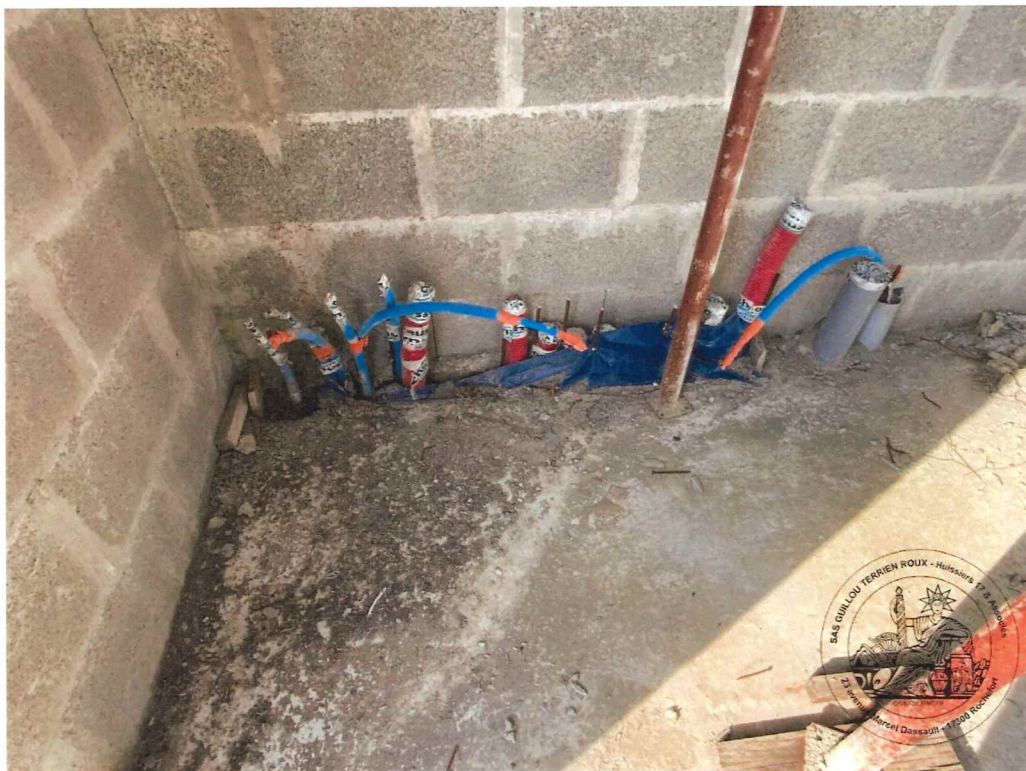
10.



11.



12.



13. LES RÉSEAUX SONT PASSÉS, LES ATTENTES SONT EN PLACE



14.



15.



16.



17.



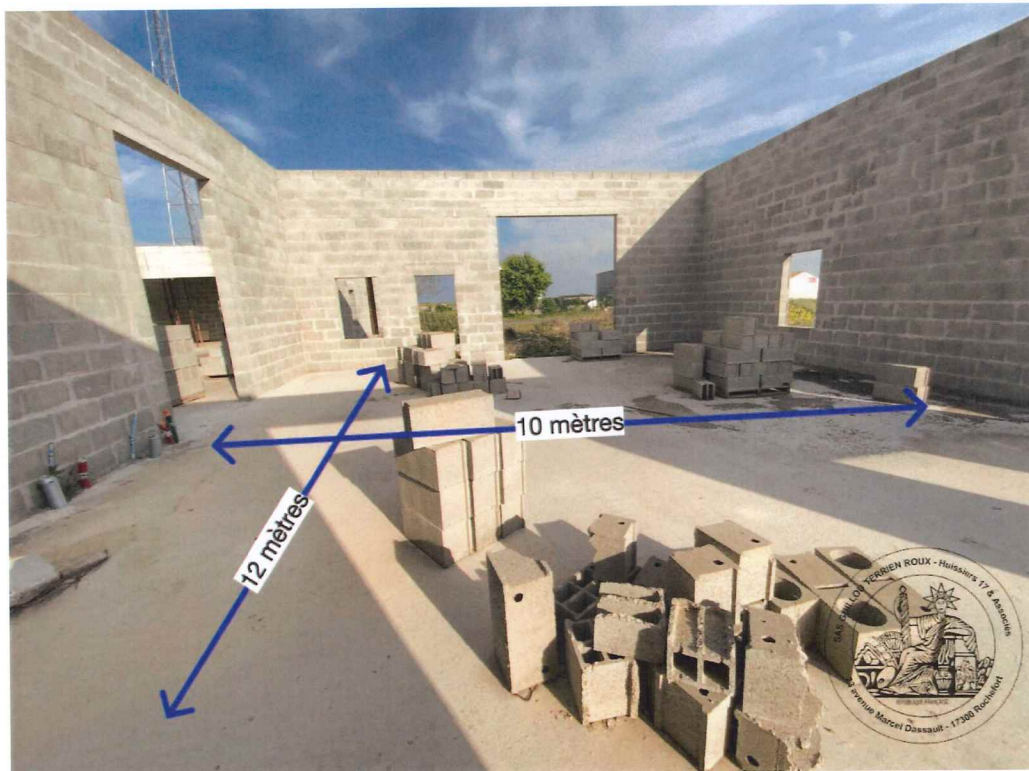
18.



19.



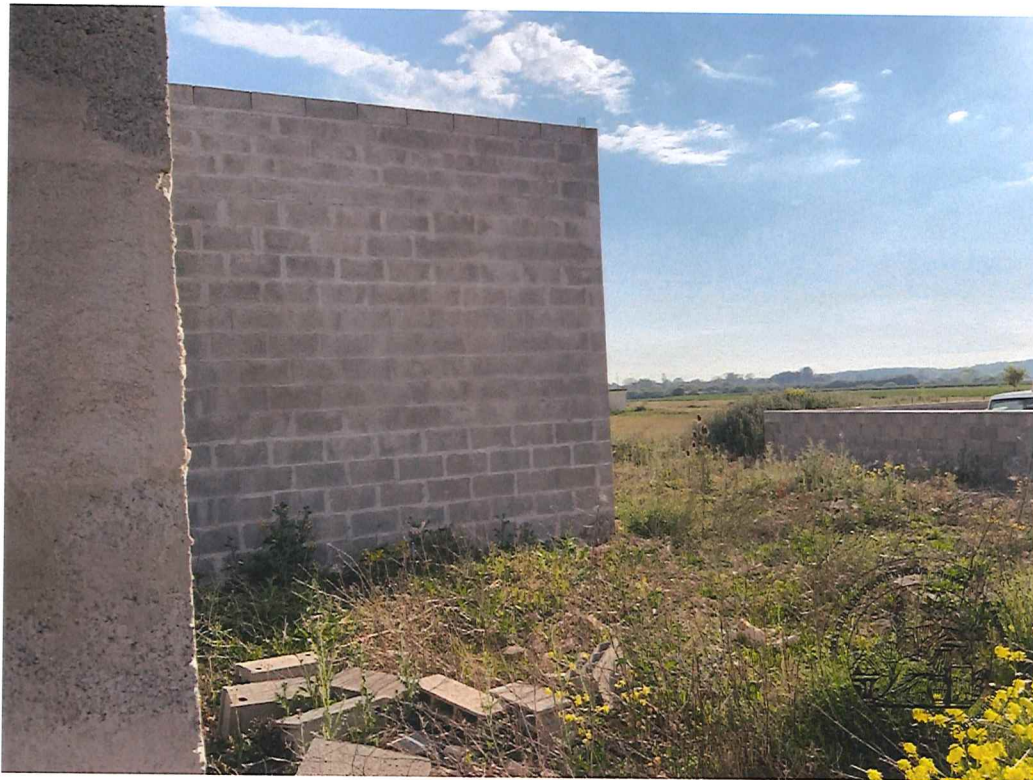
20.



21.



22.



23.



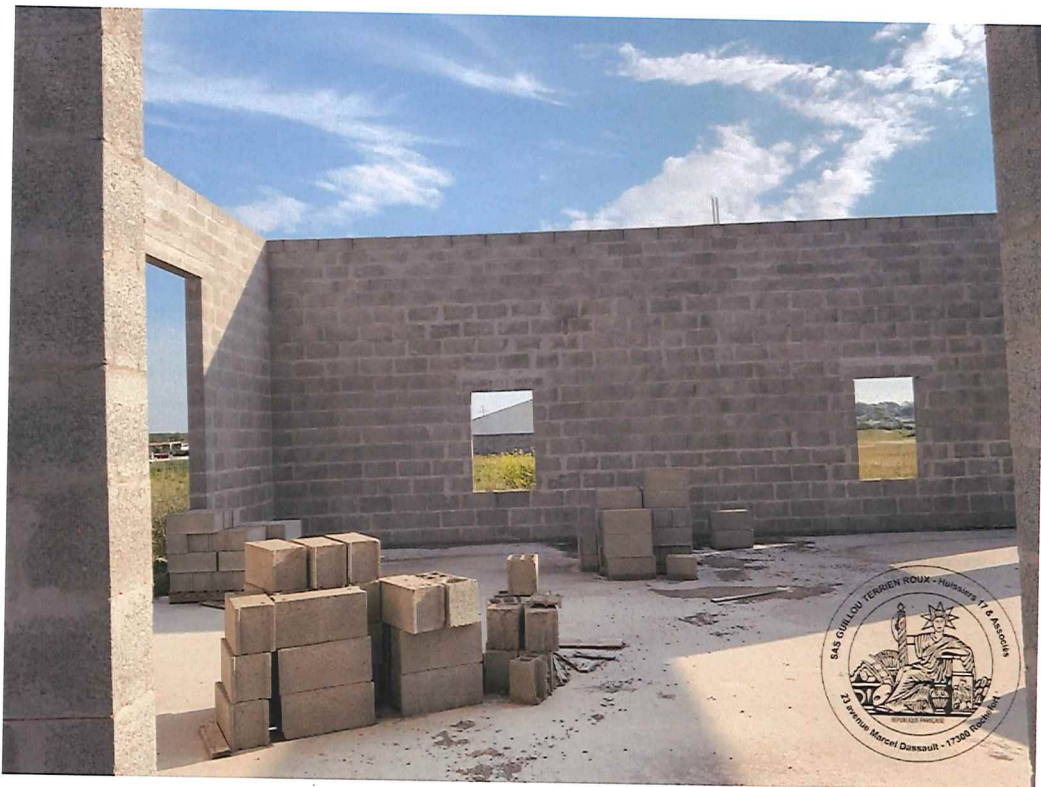
24.



25.



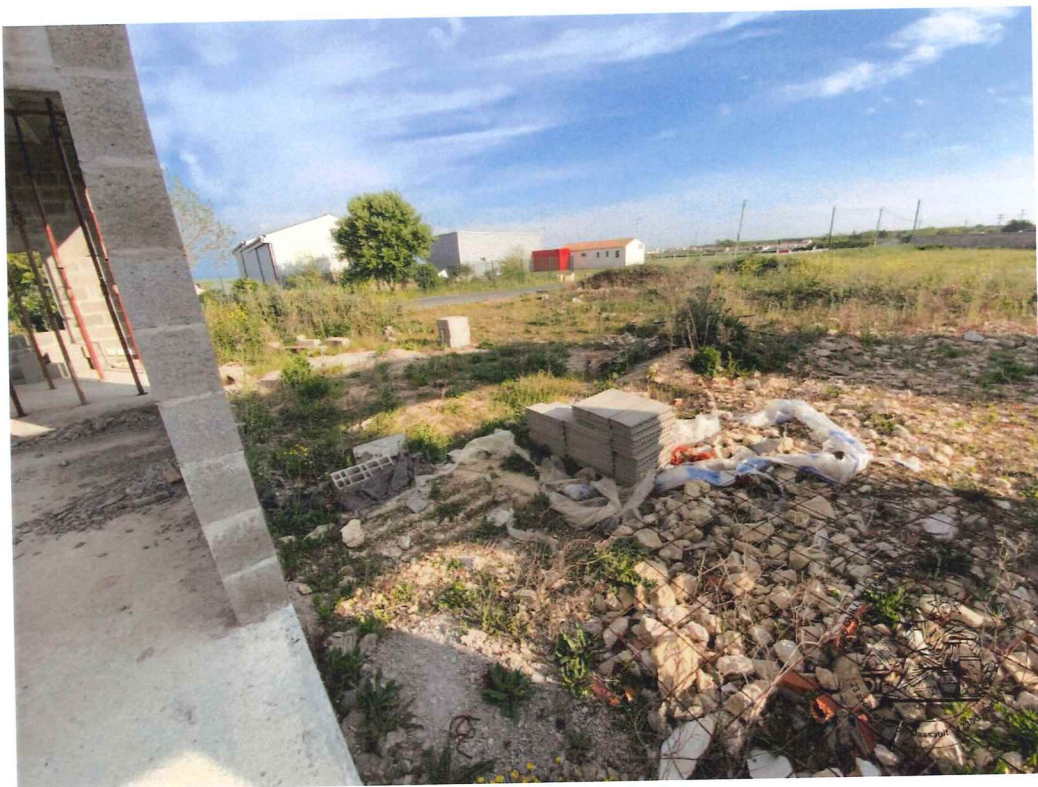
26.



27.



28.



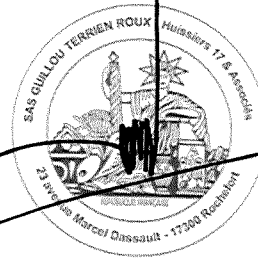
29.

Mes constatations étant achevées, je me suis retiré, et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte

Les articles font référence
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	226,60 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	234,27 €
TVA à 20%	46,85 €
TOTAL TTC	281,12 €



Jean-Marc GUILLOU
Huissier de Justice